# VILLE DE BRUXELLES Urbanisme

Architecture



# STAD BRUSSEL Stedenbouw

Bouwkunst

# COMMISSION MOTO - REUNION DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Personnes présentes:

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles	Fanny EVERS	Tél: 02/279.50.63
Cab de la Mobilité		Mail: fanny.evers@brucity.be
Ville de Bruxelles	Géraldine HUBRECHT	Tél: 02/279.31.84
Urbanisme-Architecture		Mail: geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles	Patrick PALLANT	Tél: 02/279.33.76
Urbanisme		Mail: patrick.pallant@brucity.be
Ville de Bruxelles	Hugo STEGEN	Tél: 02/279.60.02
Travaux de Voirie		Mail: hugo.stegen@brucity.be
Cap Moto	Pierre-Yves MERCIER	Mail: capmoto@scarlet.be
Fedemot	Thierry VERSTRAETEN	
MCC	Stijn VANCUYCK	Tél: 02/778.64.48
		Mail: svc@febiac.be
Brulocalis	Erik CAELEN	Tél:02/238.51.65
		Mail: erik.caelen@brulocalis.brussels

## 1. <u>Approbation du pv de la réunion du 19.09.2016</u> Pas de remarque.

### 2. Principales modifications relatives au code de la route

Monsieur Calen présente les principaux changements du code de la route (voir en annexes) :

Panneau agglomération, circulation locale aussi accessible aux transports en commun, bande d'arrêt d'urgence, tirette, priorité pour ceux qui emprunte la piste cyclable, attache de fortune, zone bleue (aussi valable pour les cyclomoteurs à 4 roues, tricycle, quads,...)-attention tous les nouveaux panneaux du disque bleu seront à prévoir pour le 31.12.2018 au plus tard!, ceinture pour police,..., mesure de vitesse appliquée aux carrefours inclus, possibilité d'interdire le stationnement à une catégorie de véhicules particulière, bande réservée aux heures de pointe, ...

Les principales nouveautés en terme de deux-roues c'est le speed pedelecs.

Le speed pedelecs peut être assimilé au cyclomoteur de classe B qui suit les mêmes conditions : 16 ans min, permis conduire, la plaque commence par SP, max 45km/h, caque (qui doit aussi couvrir les tempes et la nuque).

Pour les pistes cyclables, comme le cyclomoteur de classe B, le speed pedelecs peut choisir la piste ou la chaussée dans les voiries où la vitesse est inférieure à 50km/h; il est obligé de rouler sur la piste en voirie de + de 50 km/h.

Les cyclomoteurs de classe A sont assimilés aux cyclistes : toujours obligés d'utiliser la piste cyclable.

Les gestionnaires de voiries peuvent utiliser la signalisation pour obliger ou interdire l'usage des pistes cyclables. Ainsi le signal D7 peut être complété par un panneau additionnel du modèle M13, M15, M15 ou M16 pour obliger ou empêcher les conducteurs de speed pedelecs d'emprunter la piste cyclable.

Ainsi à Bruxelles, les cyclomoteurs de classe B sont interdis sur les pistes cyclables. Dans les SUL les cyclo de classe A sont exclus à Bruxelles.

Le panneau F99 inclut la notion de 30km/h, concerne tout ou une partie de la voirie publique et inclut les speed pedelecs.

Pas de nouveauté en terme d'usage de bandes bus aux motos.

#### 3. Au boulot à moto 2017

L'évènement sera tablé sur celui de l'année dernière. Départ depuis le Quai des Péniches, arrivée au stade Roi Baudouin (via l'avenue du Marathon), lunch, activités proposées par Fedemot et Cap moto (test cyclomoteur/moto électrique, circuit, freinage, angle morts avec un camion, balance impact).

A noter que la Wallonie et la Flandre proposent une journée d'activité le 26 mars prochain et Bruxelles propose aussi une édition le 18 mars prochain.

Idéalement, regrouper les 3 régions autour d'un seul évènement et d'une seule date serait plus opportun en terme de communication, de portée,...

#### 4. Organisations du stage moto pour le personnel motard

Un budget a été prévu pour organiser un stage moto à destination du personnel motard. Le stage se fera, en mai ou juin. Le personnel participera à 50% des frais, la Ville se chargera du solde. Prévoir une journée de formation un vendredi, lunch compris, avec quelques ateliers sur piste et un atelier de mécanique ou de 1<sup>er</sup> soins.

#### 5. Autocollants sur arceaux moto

Suggestion d'autocollant indiquant un P moto et un P vélo barré + autocollant inversé pour que les usagers comprennent mieux qui peut y attacher son vélo/moto. *TdV y réfléchi*.

Prochaine réunion : 11 septembre 2017 à 15h, salle 12/36